## Le voyage de Girolamo Strozzi de Pise à Bruges et retour à bord de la galère bourguignonne «San Giorgio»

Girolamo Strozzi, un marchand florentin du XVe siècle, qui alla au moins quatre fois par mer d'Italie en Flandre, nous a laissé un journal assez intéressant du troisième voyage accompli en 1472-1473 à bord d'une des deux galères de Bourgogne affrétées par la banque des Médicis. Ce Girolamo, fils de Carlo et petit-fils de Marco Strozzi, appartenait à la fameuse famille florentine dont le palais est encore un des ornements de Florence et dont plusieurs membres se distinguèrent comme marchands et comme banquiers.

Né en 1441 ou en 1442, il fit son apprentissage des affaires à Naples dans le service d'une firme dirigée par des cousins éloignés, Filippo et Lorenzo di Matteo Strozzi. Au plus tard en 1466, Girolamo les avait quittés pour tenter sa chance et courir les mers et les chemins à la poursuite d'affaires fructueuses. Homme entreprenant et hardi, il n'hésita pas à s'engager comme officier à bord des galères florentines; nous ne savons pas exactement en quelle capacité, mais certaines annotations dans un carnet nous montrent qu'il prend soin des effets et de la pacotille des mariniers après l'échouement d'une galère sur la côte flamande. Girolamo Strozzi entreprend ainsi au moins quatre voyages à Bruges et à Londres: en 1466-67, en 1468, en 1472-73 et en 1477. Dans l'intervalle, entre deux campagnes, nous le trouvons à Venise où il finance notamment l'impression de trois livres qu'il cherche ensuite à écouler parmi les libraires en Italie et dans la colonie italienne en Flandre et en Angleterre. Un de ces livres est une traduction italienne de l'Histoire naturelle de Pline; les deux autres sont des Histoire de Florence, l'une par Leonardo Bruni d'Arezzo, l'autre par Poggio Bracciolini de Florence 1.

Les fonctions que Girolamo Strozzi occupait à bord des galères, ne l'empêchaient pas de faire d'autres affaires en marge. Sans doute, les règlements lui permettaientils une pacotille sur laquelle il ne payait pas de fret. Mais en dehors de cela, nous le voyons embarquer des marchandises lui appartenant en propre ou en commun avec d'autres marchands. Il lui arrive aussi de vendre ou d'acheter moyennant commission pour le compte de ses anciens patrons ou pour celui de son frère Marco qui résidait en Angleterre. En somme, Girolamo Strozzi est un personnage qui, par la variété de ses talents et de ses entreprises, ne manque pas de pittoresque.

Dans une lettre datée de l'Écluse le 20 mai 1468 et écrite à Laurent le Magnifique, Girolamo Strozzi nous donne quelques renseignements sur le second de ses quatre voyages <sup>2</sup>. Il s'était embarqué à bord d'une galère florentine. Une première lettre expédiée de Cadix ne nous est pas parvenue, mais celle envoyée de l'Écluse nous apprend que la galère faisait partie d'un convoi qui avait quitté Cadix le 28 février et était arrivé le lendemain au Cap Saint-Vincent. De là, elle était repartie le 3 mars et était entrée le 13 dans le havre de La Corogne où se trouvait une galère vénitienne se rendant en Flandre, mais qui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir mon article, Per la storia dell'arte della stampa in Italia: come furono stampati a Venezia tre dei primi libri in italiano, Bibliofilia, vol. LV, 1953, p. 109-117.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> FLORENCE, Archivio di Stato, Mediceo avanti il principato, Liasse 20, nº 394.

avait été retenue depuis cinq mois soit par le mauvais temps, soit par des vents contraires ou encore, plus probablement, par des avaries. Profitant de l'occasion, des gens de l'endroit avaient même essayé de monter à bord pour la piller, mais ils avaient été repoussés par l'équipage, non sans effusion de sang. Bien que le capitaine vénitien eût proposé aux Florentins de poursuivre le voyage de conserve et que cette proposition eût été acceptée, il partit sans eux le 17 mars et arriva sans encombre à l'Écluse le 26, neuf jours après. Comme la moitié des mariniers se trouvait à terre, en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, les galères florentines durent remettre leur départ au 18 avril. Déjà le 27, elles jetèrent l'ancre en rade de l'Écluse.

Dans sa lettre à Laurent de Médicis du 20 mai 1468, Girolamo Strozzi rapporte que les galères avaient déjà complété leur chargement et que, toutes les affaires étant réglées, elles se trouvaient prêtes à appareiller et n'attendaient plus qu'un vent favorable qui les conduirait en Angleterre où il prévoyait une escale assez longue de 45 ou de 50 jours.

Nous ne possédons pas de détails sur les affaires qui amenèrent Girolamo Strozzi à entreprendre ses deux premiers voyages. Sans doute acheta-t-il à Bruges du duvet pour literie et des toiles hollandaises. A Londres, il acquit sans doute des draps anglais, de l'étain, ainsi que de la laine et d'autres produits.

Bien que très bref, le journal tenu par Girolamo Strozzi au cours de son troisième voyage à Bruges présente un intérêt particulier pour deux raisons : d'abord parce qu'il nous fixe sur l'itinéraire habituellement suivi par les galères du Ponant qui se rendaient d'Italie en Flandre, et ensuite parce qu'il contient une relation malheureusement très succincte, de la prise d'une des deux galères bourguignonnes par le corsaire dantzikois, Paul Beneke. Heureusement pour Girolamo Strozzi, il se

trouvait à bord de l'autre galère, celle qui, à force de rames, parvint à s'échapper.

On sait que les deux galères furent construites à Pise, probablement avec des fonds avancés par la banque des Médicis, pour la croisade contre les Turcs projetée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Toutefois, lorsqu'en 1464, leur construction fut terminée, le Duc avait abandonné ce projet. Ne sachant plus que faire des deux galères, il chercha bien à les vendre, mais il ne trouva pas d'acquéreur. Après la mort de Philippe le Bon, Charles le Téméraire réussit finalement à conclure un accord avec les Médicis. Les termes n'en sont pas connus : il est probable que les deux galères furent affrétées par ceux-ci, mais que le Duc en conserva la propriété 3. En tout cas, à partir de 1467, elle furent exploitées par les Médicis et, d'après ce que nous révèle le journal de Girolamo Strozzi, placées sous le commandement d'officiers florentins. Néanmoins, elles continuèrent à naviguer sous le pavillon à la croix écotée de Bourgogne, d'où le nom de galères de Bourgogne sous lequel on les désigne habituellement dans les documents contemporains. Armées, équipées et gréées par les Médicis, elles firent plusieurs voyages entre Pise et les Pays-Bas et allèrent même à une ou deux reprises jusqu'à Constantinople. Dans sa lettre du 20 mai 1468, Girolamo Strozzi ne spécifie pas clairement sur quelle galère il avait accompli son voyage, mais dans son journal écrit en 1472 il est beaucoup plus explicite à ce sujet et commence par le préambule suivant : «Ci-après je noterai tous les événements de mon voyage de Porto Pisano en Flandre et en Angleterre à bord des galères de Bourgogne, patrons Francesco di ser Matteo (Tedaldi) et Antonio di Niccolo Popoleschi, et de toutes les escales

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Grunzweig, Correspondance de la filiale de Bruges des Medici, 1<sup>20</sup> partie (CRH., Bruxelles, 1931), p. xxi.

tant à l'aller qu'au retour. Que Dieu, par sa grâce, nous conduise sains et saufs à bon port » 4.

Les deux galées de Bourgogne, le San Matteo ayant pour patron Francesco Tedaldi et le San Giorgio, patron Antonio Popoleschi, firent voile de Porto Pisano le 26 septembre 1472 au troisième quart. Treize mois après, le San Giorgio seul retournait à son point de départ, le San Matteo ayant été capturé dans l'intervalle.

Le 30 septembre, quatre jours après leur départ les galères firent escale à Nice et puis du 1<sup>er</sup> au 8 octobre elles restèrent ancrées aux Iles d'Hyères. Malheureusement Strozzi ne donne aucune indication sur la raison de cet arrêt, ni sur celle d'autres retards. Peut-être s'expliquent-ils par la nécessité d'attendre une accalmie ou des vents favorables.

Le 15 octobre, les galères jetèrent l'ancre à Cadix et se remirent sous voile le 3 novembre, sans doute, après avoir chargé et déchargé. L'escale suivante fut le port de La Corogne où elles mouillèrent en rade du 8 novembre au 1<sup>er</sup> décembre.

Récemment un historien de mérite, M. le Professeur Yves Renouard, a indiqué qu'on ne sait pas au juste quelle était la route suivie par les galères entre l'Espagne et l'Angleterre. Les nefs faisaient parfois escale à La Rochelle ou à d'autres ports pour prendre des vins ou du sel, mais le journal de Girolamo Strozzi montre clairement que les galères, au lieu de pénétrer à l'intérieur du golfe de Gascogne, mettaient directement le cap sur

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le journal de ce voyage, très bref, n'occupe que deux pages d'un cahier dont il ne reste plus qu'un fragment de dix feuilles. Il est relié, avec d'autres papiers concernant un héritage, dans le registre: FLORENCE, Archivio di Stato, Carte Strozziane, 3º série, nº 127, fº 81-90. Comme les papiers ont été réunis avec peu de soin, le journal se trouve au recto du folio 81 et au verso du folio 89. Le texte du journal, en italien, est publié en annexe. Les autres feuilles du cahier contiennent plusieurs décomptes et une liste des lettres écrites par Girolamo Strozzi au cours de son voyage.

Ouessant en quittant le port de La Corogne et ne s'arrêtaient pas en cours de route avant d'atteindre le Pas-de-Calais. Au retour, les galères, après avoir fait escale à Southampton, se dirigeaient directement de l'île de Wight sur le cap Finisterre, la pointe extrême de l'Espagne <sup>5</sup>.

Parties de La Corogne, le premier décembre 1472, au premier quart, les galères se trouvèrent déjà le 6 à minuit devant un petit port anglais aujourd'hui disparu et situé sur la côte occidentale de Romney Marsh, que les portolans italiens désignent sous le nom de Porto Camera, mais que Strozzi appelle Camora. Les galères repartirent la même nuit pour arriver le lendemain à Rammekens en Zélande, le terme du voyage.

Quoique malade, Girolamo Strozzi devait vaquer à ses affaires et ne pouvait s'attarder à bord. Dès le 9 décembre, il se fit porter à terre et se rendit à Arnemuiden où il resta jusqu'au 14, date de son départ pour l'Écluse. Il gagna Bruges le 16 et y resta pendant plus d'un mois, jusqu'au 23 janvier, logé à l'hôtel Bladelin, siège de la filiale de la banque des Médicis. Dans ses comptes, Girolamo Strozzi annote qu'il paya à Carlo Cavalcanti, un des facteurs ou commis des Médicis, la somme de £ 1. 6. 7 de gros pour nourriture et gages d'un garçon (spese di bocca ed uno garzone) 6.

<sup>6</sup> Dans la 5<sup>e</sup> série des *Carte Strozziane*, nº 52 et 53, se trouvent deux livres de comptes de Girolamo Strozzi: un livre des comptes

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Y. Renouard, Les voies de communication entre pays de la Méditerranée et pays de l'Atlantique au moyenâge: Problèmes et hypothèses, dans: Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen (Paris, 1951), p. 587-594. La liste des escales effectuées habituellement par les galères est donnée dans un document émanant des Consuls de la Mer à Florence: elle ne mentionne aucun port entre La Corogne et L'Écluse à l'aller et entre Southampton et La Corogne au retour, ce qui confirme les renseignements fournis par Strozzi. A. Grunzweig, Le fonds du Consulat de la Mer aux Archives de l'État à Florence. — IHBR. Bull., X (1930), p. 24-25. Autres listes: p. 32 et 53.

Pendant son séjour à Bruges, Strozzi acheta d'un certain Michel Olivier 43 aunes et un tiers de toile hollandaise au prix de 4 gros et trois quarts l'aune, ce qui revient au total de s. 17 d. 2 de gros en monnaie de Flandre ou de f, 20 s. 12 d. 6 di piccioli en menue monnaie florentine 7. Cette marchandise fut placée à bord de la galère San Giorgio sur laquelle Strozzi lui-même faisait le voyage. En outre, il acheta une autre lot de toile, sans doute de meilleure qualité, car le prix s'élevait cette fois à 9 gros et trois-quarts l'aune faisant au total f. 1. 3. 7 de gros ou f. 28. 18. o di piccioli 8. Il s'agit probablement de pacotille achetée par Girolamo Strozzi pour son propre compte. Par contre, il se procura, pour le compte de ses anciens patrons, Filippo et Lorenzo Strozzi, un lot de duvet pesant 390 livres au poids de Bruges et quatre édredons au prix global de f. 10. 16. 9 de gros, monnaie de Flandre. En ajoutant les frais de manutention, les droits de tonlieu et le batelage de Bruges à la rade de Zélande, les plumes et les édredons coûtèrent en tout f. 1. 6. 5 de gros, rendus à bord des galères (sino a galea) 9. Le décompte détaillé est donné à la table nº 1. Ce qui frappe, c'est la modicité des débours. Le droit de tonlieu, en particulier, reste en dessous de deux pour cent ad valorem.

Remarquons aussi que le décompte prouve une fois de plus que les bâtiments de mer mouillaient soit dans

courants (Libro di debitori e creditori, segnato C, 1472-1476) et un mémorial (Giornale e ricordanze, segnato C, 1473-1476), tous deux relatifs aux opérations commerciales conclues par Girolamo Strozzi au cours de ses périgrinations. On n'a pas trouvé d'autres livres de comptes lui appartenant. Le poste relatif au paiement pour la pension et les gages d'un garçon se trouve dans le registre n° 52, f° 18°.

<sup>7</sup> Cart. Strozz., 5e série, no 52, fo 19.

<sup>8</sup> Ibid., fo 18v.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cart. Strozz., 5º série, nº 53, fº 49. Dans la même série, nº 26, Libro di ricordanze di Filippo e Lorenzo Strozzi e compagni di Firenze, segnato C (1472-1475), fº 118º se trouve une copie du décompte.

## TABLE I

Décompte d'un lot de plumes et de 4 édredons achetés à Bruges en janvier 1473 et livrés franco à bord des galères en rade de Zélande \*

North Alexander and American Area (1) I was a			7
	£	s.	a.
Coût d'un lot de plumes, pesant 390 livres au prix de			
£ 1. 13. 0 de gros le cent	6.	8.	9
Coût de 4 édredons	4.	8.	0
Droits de tonlieu: 42 gros à raison de 4 gros par livre sur			
une valeur estimée de £ 10. 10. 0		3.	6
Pesage			3
Livraison à domicile			3
Pour 12 aunes de toile d'emballage à 3 gros l'aune .			0
Cordes et autres frais d'emballage		I.	2
Pour mise à bord de la barque ou schuit et transport			
jusqu'en Zélande		ı.	6
Total en gros, monnaie de Flandre	£11.	6.	5
ab time the branch of a classical department of the beautiful and		-	=

le Swin soit dans la rade de Zélande, et que toutes les marchandises y étaient transbordées tant à l'entrée qu'à la sortie. Au Moyen Age, Bruges n'était donc pas un port de mer (pas plus qu'Anvers d'ailleurs), et l'ensablement du Swin n'a pas joué dans son déclin le rôle primordial que les historiens lui ont attribué. Dans les documents italiens, y compris le fameux manuel de Pegolotti, les petits bateaux qui assuraient le service entre Bruges et ses avant-ports, sont généralement désignés par le mot scutta ou schutta, de toute évidence une dérivation du flamand schuit. On retrouve la même expression chez Girolamo Strozzi qui emploie même le terme schuttimanno ou schuitman en parlant du batelier 10.

<sup>\*</sup> D'après les Carte Strozziane, 5° série, n° 53, f° 49, à Florence, Archivio di Stato.

<sup>10</sup> Ibid., fo 49.

Les plumes et les édredons mises à bord de la galère San Matteo, capturée plus tard par les corsaires, devinrent une perte totale pour les commettants de Girolamo Strozzi.

Ayant complété leur chargement, les galères firent voile le 28 février 1473 pour se rendre à Londres, mais ce fut un faux départ, car déjà le 2 mars, elles étaient de retour à Rammekens où elles devaient rester jusqu'à la fin du mois, probablement dans l'attente de vents favorables. Enfin, le 31 mars, nouveau départ. Après s'être arrêtées le soir à Flessingue, les deux galères en repartirent le lendemain matin, mais déjà à trois heures de l'après-midi, le San Giorgio alla s'échouer sur un banc de sable que Girolamo Strozzi appelle il bancho di Ghaglula, mais que nous n'avons pu identifier. En tout cas, comme la galère était à peine sortie de Flessingue, elle devait se trouver dans les parages de Breskens. Peutêtre s'agit-il du banc de sable qui barrait la passe appelée De Nagel en flamand 11. L'échouement faillit se terminer en catastrophe: le grand mât brisé net, la galère ellemême fut mise en perdition. Pour la renflouer, il fallut l'alléger en transbordant la cargaison dans des barques ou schuiten 12. Le 3 avril, les deux galères rentrèrent à

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Depuis le Moyen Age, la situation hydrographique de l'embouchure de l'Escaut a beaucoup changé. Le Nagel était la passe séparant l'île de Wulpen de celle de Cadzand. Déjà en 1430, son ensablement entravait la navigation, ce qui suscita les plaintes de la Hanse teutonique. Depuis le XVIe siècle, la passe a été endiguée et mise à sec, reliant ainsi l'île de Wulpen à la terre ferme. Ces renseignements m'ont été fournis par M. A. DE SMET, du Service des Cartes et Plans de la Bibliothèque Royale de Belgique, et confirmés par M. W. S. UNGER, archiviste de l'État en Zélande. Je tiens à les remercier tout particulièrement pour leur obligeance.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Dans ses décomptes, Girolamo Strozzi mentionne le transbordement de la pacotille appartenant à plusieurs mariniers de la galère San Giorgio, et donne le décompte des sommes déboursées pour eux aux bateliers des schuiten (Cart. Strozz., 3° série, n° 127, f° 85°). La présence de barques indique bien que la galère, au moment de l'échouement, ne se trouvait pas en haute mer, mais dans des eaux plus ou moins abritées.

Arnemuiden pour réparer les avaries subies par le San Giorgio.

Elles reprirent la mer le 25 avril et se mirent en route pour Southampton. Hélas, deux jours après, le 27 avril 1473, elles furent attaquées à hauteur de Gravelines par les corsaires hanséatiques sous le commandement de Paul Beneke. Le San Giorgio sur lequel se trouvait Girolamo Strozzi réussit à prendre le large et arriva le 29 à Southampton, mais Paul Beneke s'empara du San Matteo avec sa riche cargaison qui valait bien 30.000 florins et qui comprenait, comme on le sait, le fameux triptyque Le Jugement Dernier de Hans Memling. Dans l'abordage, treize mariniers florentins perdirent la vie; et il y eut bien une centaine de blessés 13.

La galère navigait sous pavillon neutre. Néanmoins, le duc de Bourgogne et les Médicis réclamèrent en vain la restitution de la prise. Même l'excommunication majeure lancée par Sixte IV contre Paul Beneke, ses acolytes et ses protecteurs ne produisit pas le moindre effet. Tommaso Portinari, le représentant des Médicis, essaya en vain d'exercer des représailles en faisant saisir les marchandises des marchands hanséatiques qui fréquentaient Bruges : il se heurta à l'opposition décidée du Magistrat. Les litiges, les négociations et les procès se poursuivirent pendant plus d'un quart de siècle jusqu'à ce que Portinari, de guerre lasse et à bout de ressources, se vît contraint d'abandonner la partie 14.

L'histoire de ses démêlés avec la Hanse teutonique a été contée ailleurs, et il est inutile de la répéter ici. Revenons plutôt à la galère Saint-Georges qui l'avait échappé belle et se trouvait maintenant à Southampton,

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> A. VON REUMONT, Di alcune relazioni dei Fiorentini alla città di Danzica. — Archivio Storico Italiano, N. Ser., XIII, 18 parte (1861), p. 37-47.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> O. MELTZING, Tommaso Portinari und sein Konflikt mit der Hanse. — Hansische Geschichtsbl., XII (1906), p. 101-123.

l'Antona des Italiens. A cette époque, cette ville jouissait d'une remarquable prospérité qui périclita seulement au XVIe siècle à cause de la concentration du trafic à Londres et dans la Tamise. Southampton ne se releva qu'au XIXe siècle en devenant la tête de ligne des grands paquebots transatlantiques 15.

Le Saint-Georges demeura dans le port de Southampton pendant trois mois, temps que Girolamo Strozzi passa presqu'entièrement à Londres. Il y acheta des draps anglais : frises, carisés et sayes. En outre, il avait été chargé par ses anciens patrons d'acquérir pour eux de la vaisselle en étain et des candélabres en laiton 16. Outre ces articles, tous fournis par la firme Giovanni de' Bardi et Compagnie, il acheta six autres candélabres pour son propre compte 17. Dans son livre de ricordanze ou mémorial, il nous donne un décompte détaillé d'où il résulte que toutes les charges, de Londres jusqu'à Florence, dépassent à peine un huitième du prix d'achat (table II). Bien entendu, il s'agit d'une marchandise de luxe. Néanmoins, ce chiffe démontre, à notre avis, qu'il convient de ne pas exagérer le poids des frais de tout genre qui, au Moyen Age, grevaient le transport des marchandises.

Outre l'assortiment d'articles en étain et en laiton, Girolamo Strozzi acheta à Londres une partie de draps anglais, notamment 32 doubles frises et 10 carisés, en compte à demi avec Lionardo di Benedetto Strozzi, marchand à Florence. Dans son mémorial, il nous donne aussi des décomptes détaillés relatifs à ces deux achats (tables III et IV). Ils nous fournissent des données précises sur le prix d'acquisition et sur toutes les charges qui venaient s'y ajouter en cours de route, depuis

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> A. A. RUDDOCK, Italian Merchants and Shipping in Southampton, 1270-1600 (Southampton, 1951), p. 65-70, 262-272.

<sup>16</sup> Cart. Strozz., 5° série, n° 26, f° 60°; n° 53, f° 46°.

<sup>17</sup> O. c., No 52, fo 23 v.

TABLE II

Décompte relatif à des articles en étain et en laiton expédiés de Londres à Florence en 1473 \*

Pour cent	63.7 8.7 15.4 1.2 0.5	92.1 1.3 0.7 1.4 4.5	7.9	100.0
Florins larghi florentins	F. s. d.	26. 2. 8	2. 4. 6	28. 7. 2
Piccioli de Florence	s s,	2. 1. 1. 6. 18. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	12. 2. 4	
Esterlins monnaie anglaise	3. 18. 4 10. 8 19. 19. 1 3. 2	5. 13. 3		
Libellé	188 livres d'étain ouvré en vaisselle (bols, plats, assiettes) à 5 d. par livre avoir-du-poids 6 grands candélabres en laiton à 21 1/2 deniers la pièce 3 draps blancs de Southampton à 6 s. 4 d. la pièce 2 barils (un pour l'étain et l'autre pour les candélabres) et frais d'emballage, hostellage et mise à bord Franco de droits (customs), de subsides au Roi et de voiture de Londres à Southampton Fret de Southampton	Total des charges en Angleterre à 4 s. 4 d. d'esterlins par florin Voiture de Livourne à Pise et la gabelle de Pise	Total des charges à partir de Porto Pisano	Total

\* D'après les Carte Strozziane, 5º série, nº 53, fº 46v, Florence, Archivio di Stato.

Décompte relatif à 32 pièces de double frise expédiées de Londres à Pise en 1473 \*

TABLE III

83 goads à 9 deniers par goad 29, 7, 3 6, 2, 4, 3 6, 2, 3 7, 3 8, 2 7, 3 8, 2 9, 2 2 deniers par drap, 32 pièces 3 - 9 10 goads sur une mesure de 18, 9 18, 9 19, 16, 1 19, 10 19 pase d'une valeur de 350 florins 10 base d'une valeur de 6, 440 10 con goads sur une mesure de 18, 9 10 con goads sur une mesure de goads sur une mes	Libellé	monnaie	receou de Florence	Pour cent
seurant 783 goads à 9 deniers par goad  au domicile de Marco Strozzi  au domicile de Marco Strozzi  by  chapton  a deniers par drap, 32 pièces  3  1. 4  50 s. par 100 goads sur une mesure de  50 s. par 100 goads sur une mesure de  18. 9  rd à Southampton  a Porto Pisano, 21 florins à £ 5. 10. 0  1-poids  sur la base d'une valeur de f. 440  vres  à Livourne  20. 7. 3  8  1. 4  1. 4  18. 9  18. 9  18. 9  19. 16. 1  31. 16. 1  31. 16. 1  31. 16. 1  31. 16. 1  31. 16. 1  31. 16. 1		s.	£ s. d.	
au domicile de Marco Strozzi	32 pièces de double frise, mesurant 783 goads à 9 deniers par goad	1.0		73.1
au doincile de Marco Stozzi 9  au doincile de Marco Stozzi	Courtage a 3 a. par &	1 0		0.1
mpton à 2 deniers par drap, 32 pièces  3. –  es au Roi à 15 d. par £ ad valorem  50 s. par 100 goads sur une mesure de  18. 9  rd à Southampton  19. 1  18. 9  11. 16. 1  31. 16. 1  31. 16. 1  31. 16. 1  A Porto Pisano, 21 florins à £ 5. 10. 0  1-poids  sur la base d'une valeur de f. 440  vres  à Livourne	Cernillère cordes et embellere	6		0.3
npton à 2 deniers par drap, 32 pièces  3. –  es au Roi à 15 d. par £ ad valorem  50 s. par 100 goads sur une mesure de  18. 9  rd à Southampton	Voiture de Londres à Southampton	1 1		1.1
es au Roi à 15 d. par £ ad valorem 50 s. par 100 goads sur une mesure de 18. 9  rd à Southampton	Droits de tonlieu à Southampton à 2 deniers par drap, 32 pièces			
es au Roi à 15 d. par £ ad valorem 50 s. par 100 goads sur une mesure de 18. 9 10 à Bouthampton 31. 16. 1 10 a Porto Pisano, 21 florins à £ 5. 10. 0 1-poids 10 sase d'une valeur de 350 florins es s 10 sur la base d'une valeur de f. 440 10 vres 10 sur la base d'une valeur de f. 440 11 vres 12 sur la base d'une valeur de f. 440 12 vres 13 sur la base d'une valeur de f. 440 13 vres 140 sur la base d'une valeur de f. 440 14 vres 15 sur la base d'une valeur de f. 440 15 sur la base d'une valeur de f. 440	comptées pour 18 draps	3.		4.0
so s. par 100 goads sur une mesure de 18. 9  rd à Southampton . 31. 16. 1  a Porto Pisano, 21 florins à £ 5. 10. 0  -poids . 31. 16. 1  aur la base d'une valeur de 350 florins es t % sur la base d'une valeur de f. 440 vres . 4 Livourne .	Douane (customs) et subsides au Roi à 15 d. par £ ad valorem	4		0.2
rd à Southampton	(Valeur: £. 15 à raison de 50 s. par 100 goads sur une mesure de 500 goads).	18. 9		2.3
a Porto Pisano, 21 florins à £ 5. 10. o repoids all base d'une valeur de 350 florins es t % sur la base d'une valeur de f. 440 vres à Livourne	Fotal des charges franco à bord à Southampton	31. 16. 1	806. 19. 6	1.62
Poolos  sur la base d'une valeur de 35º florins es  t % sur la base d'une valeur de f. 44º vres à Livourne	ret ou nolis de Southampton à Porto Pisano, 21 florins à £ 5. 10. o			
es wr la base d'une valeur de f. 440 vres à Livourne.	at piece, 1,450 livres avoir-du-poids.		115. 10	11.3
à Livourne	à raison de f. 25 par 100 livres		19. 5	1.9
à Livourne	à raison de 35 fl. par 100 livres		22	2.2
	Déchargement et magasinage à Livourne		2, 1, 1	0.2
	Voiture de Livourne à Pise		3	0.3
	ivraison à domicile à Pise		- 14· -	1.0
	sabelle d'entrée à Pise			1.4
	Jutres taxes payables a Pise			0.3
Droits de l'Arte di Calimala à Florence	Droits de l'Arte di Calimala à Florence		3. 6. 1	0.3
Vesurage a rise	Journage a Fise			6.0
Salviati à Pise	Commission 1 % aux Salviati à Pise		11	1.1
1440	Total I	<u> </u>		

<sup>1</sup> D'après les Carte Strozziane, 5º série, nº 52, fº 22 et nº 53, fº 45 et 49, à Florence, Archivio di Stato.

TABLE IV

Décompte relatif à 10 pièces de drap carisé expédiées de Londres à Pise \*

Libellé	Esterlins Pio monnaie d anglaise Flor	Piccioli de Florence	Pour cent
	£ s. d. £ 7. 14 195.	£ s. d. 195. 16. –	7.87
Droits municipaux à Southampton, grue et mise à bord		I. 10	9.0
rem, sur une valeur estimée de £ 7 et 33 d. par drap, les 10 pièces étant comptées pour 3 draps)	15. 3 19.	· 80	7.8
Total des frais en Angleterre	8. 11. 11	1	
Fret ou nolis de Southampton à Porto Pisano	. 11.	1 1	4.4
Déchargement, hostellage et commission à Livourne	1	1 '	4.0
Voiture de Livourne à Pise	1	1 1	4.0
Livraison et déchargement à Pise		8	0.2
Gabelle d'entrée à Pise (5 d. par lire sur £ 260 di piccioli)	ນໍາ	8. 4	2.2
Taxes de cepo et de cavale à Pise	4	IO	0.1
Taxe de l'Arte di Calimala	T.	1	4.0
Courtage et commission	7.	7. 15	3.1
Total	248.	248. 13. 4	100.0

\* D'après Carte Strozziane, 5° série, nº 52, fº 23 et nº 53, fº 45 et 49, à Florence, Archivio di Stato.

Londres, le point de départ, jusqu'à Pise, le lieu de vente. Vu la rarité de semblables relevés, il n'est peut-être pas inutile d'examiner avec soin ceux de Girolamo Strozzi.

Le décompte relatif aux frises est le plus détaillé. Au premier coup d'œil, on est frappé par la modicité des charges en Angleterre, le poste le plus important étant les customs ou droits de douane dont le taux ne dépasse pas 15 deniers par livre ou 6.25 pour cent; encore se calcule-t-il sur une valeur fictive de moitié inférieure à la valeur réelle, de sorte qu'il ne s'élève en réalité qu'à 3 pour cent du prix d'acquisition. Après tout, la dépense la plus importante est encore le fret de Southampton à Porto Pisano auquel s'adjoint une avarie ordinaire et extraordinaire 18. La gabelle d'entrée payée à Pise n'atteint pas deux pour cent de l'ensemble des frais. Il faut avouer que c'est peu, si l'on considère que, de nos jours, les droits d'entrée s'élèvent souvent à cinquante pour cent ad valorem et davantage, mais le Moyen Age ne connaissait pas le protectionnisme. Lorsqu'on voulait protéger le marché local, l'importation des produits étrangers qui faisaient la concurrence à ceux du pays, était interdite purement et simplement, tels, par exemple,

<sup>18</sup> Cette avarie se rapportait sans doute à toutes les dépenses, ordinaires aussi bien qu'extraordinaires, effectuées pour la sécurité générale du navire et de la cargaison. (Voyez à ce sujet A. GRUNZWEIG, Le Fonds du Consulat de la Mer, O. c., p. 55.). Selon toute vraisemblance, elle comprenait le prix du sauf-conduit obtenu du duc de Medina, ainsi qu'à la somme de 1025 florins payée à deux nefs biscayennes pour accompagner la galère à la descente du Guadalquivir et la protéger, le cas échéant, contre toute tentative de piraterie, les belles promesses du Duc ne méritant aucune confiance. Ces renseignements nous sont fournis dans une lettre adressée à Laurent le Magnifique et écrite, en arrivant à Livourne, par Franceso di ser Matteo Tedaldi. Celui-ci avait été le patron du San Matteo avant sa prise par les Hanséates, mais il se trouvait à bord du San Giorgio, au cours du voyage de retour, car la lettre est datée du 27 octobre 1473, in galea (FLORENCE, Archivio di Stato, Mediceo avanti il principato, liasse 29, nº 949). Avait-il été relâché par les Hanséates et avait-il rejoint le San Giorgio à Southampton?

les draps anglais en Flandre. Suivant le décompte, les frises, rendues à Pise, revenaient en tout à £ 1018. 10. 6 di piccioli. Comme Girolamo Strozzi les revendit pour £ 1133.9.1 di piccioli, il réalisa un bénéfice de £ 114.18.7 di piccioli ou un peu au-delà de dix pour cent 19.

Sur les dix pièces de drap carisé (kerseys), son bénéfice était plus élevé. D'après le compte dans son mémorial, elles ne lui coûtèrent que f, 248.13.4 di piccioli, mais il les revendit f, 366.13.4 di piccioli gagnant ainsi près de cinquante pour cent sur le prix de revient. Sur les carisés, les droits d'exportation étaient aussi plus élevés et atteignaient bien dix pour cent du prix d'achat à Londres. Sans doute, cela est attribuable au fait qu'il avait sur les carisés un droit ad valorem de 12 deniers par livre d'esterlins (cinq pour cent) et, en outre, un droit spécifique de 33 deniers par drap. Par contre, le taux des droits d'entrée ou de la gabelle à Pise était seulement de 5 deniers par livre ad valorem, ce qui correspond à peu près à deux pour cent 20. L'examen des comptes de Girolamo Strozzi confirme donc une fois de plus qu'il n'y avait pas à proprement parler de droits protecteurs au Moyen Age, mais seulement des droits, quel que fût leur nom, sur la circulation des marchandises.

Après avoir complété son chargement, la galère Saint-Georges quitta Southampton le 26 juillet, mais n'alla pas au-delà de Newport dans l'île de Wight. Elle y resta jusqu'au 7 août, attendant des vents favorables. Enfin, le 8 août, elle fit voile pour la Corogne qu'elle atteignit dix jours après, le 18 août. Elle y séjourna jusqu'au 25, puis poursuivit son voyage. Ici, Girolamo Strozzi, en commençant une nouvelle page de son journal, insère la note suivante : « Segue il viagio delle

<sup>19</sup> Cart. Strozz., 5e série, no 52, fo 43.

<sup>20</sup> O. c., no 52, fo 23, 42; o. c., no 53, fo 49.

2 ghalee di Borghognia restate a una da 27 di aprile in qua» (Suite du voyage des deux galères de Bourgogne réduites à une seule à partir du 27 avril).

Le premier septembre, la galère remontait le fleuve Guadalquivir jusqu'à la «forchata» près de Séville. Après avoir obtenu un sauf-conduit du duc de Medina en lui offrant 15 pièces de drap anglais, la galère redescendit le 17 septembre à San Lucar, à l'embouchure du fleuve. Girolamo Strozzi y acheta une esclave nommée Messaruda au prix de 7.000 maravédis qui furent payés au vendeur, un certain Francesco de Burgos, écuyer du Maréchal de Castille et capitaine de la nef Gharza, par Carlo Bellacci, un Florentin résidant à San Lucar. En remboursement de cette avance, Girolamo Strozzi lui donna une lettre de change de 21 florins tirée sur luimême et payable à un mois de vue à Pandolfo et Riniero Bellacci, frères de son créancier 21. Nous sommes donc ici en présence d'un contrat de change dans lequel le tireur est la même personne que le tiré et reçoit une avance qu'il se propose de rembourser lui-même dans un autre lieu à un représentant du créancier.

Suivant son livre de comptes, Girolamo Strozzi paya encore 3 florins, soit £ 16.10.0 di piccioli, pour le passage — il emploie le mot « nolis » — de son esclave de San Lucar à Porto Pisano, ainsi que diverses sommes pour aliments, vêtements, gabelle, et voiture de Livourne à Florence. Au XVe siècle, l'esclavage était assez répandu dans le monde méditerranéen, et presque toutes les grandes familles florentines, y compris les Médicis, avaient des esclaves à leur service.

A la date du 22 septembre, Girolamo Strozzi note encore dans son journal qu'il alla s'asseoir « à la table de poupe » qui était la table d'honneur présidée par le

<sup>21</sup> O. c., nº 52, fº 29, 30.

capitaine. Faut-il en conclure qu'il fut appelé à exercer des fonctions plus importantes qui lui donnaient droit de manger à la table du capitaine et de prendre une esclave à son service?

L'escale à San Lucar se prolongea jusqu'au 7 octobre quand la galère leva l'ancre vers l'heure de midi. Quatre jours après, elle avait traversé le détroit de Gibraltar et mouillait en rade de l'île de Seravignia. Le 13 octobre, elle reprit son voyage et le 16 elle arriva à Almeria d'où elle repartit le lendemain à minuit. Dix jours après, le 27 octobre, vers dix-huit heures, la galère San Giorgio entra finalement à Porto Pisano, le terme de son voyage. « Dieu en soit loué », écrit Girolamo Strozzi dans son journal. Au cours d'une traversée mouvementée, elle avait échappé heureusement à l'attaque des Hanséates, aux embûches du duc de Medina-Sidonia et de ses flibustiers et à la flotte du vice-amiral Coulon, alors à la solde de la France.

On peut regretter que le journal de Girolamo Strozzi ne nous donne pas plus de renseignements. Tout laconique qu'il soit, il nous trace cependant un tableau vivant des hasards qui entouraient la navigation au Moyen Age et des risques auxquels s'exposaient les marchands. A la suite de travaux récemment publiés, on connaît bien mieux qu'auparavant l'organisation et l'activité des grandes compagnies italiennes comme celles des Peruzzi ou des Medici. Mais le commerce médiéval n'était pas exclusivement entre leurs mains : il s'en faut même de beaucoup. L'intérêt du journal et du mémorial de Girolamo Strozzi réside précisément dans le fait qu'ils jettent quelque lueur sur les opérations d'un navigateur et d'un marchand de moindre envergure, et qui se rapprochait peut-être davantage du type normal. Certes, Strozzi était un aventurier, un chercheur de fortune, mais on ne peut s'empêcher de l'admirer, lui et ses semblables qui, pour un mirage, entreprenaient des voyages périlleux, exposant leur pauvre vie et leurs pauvres biens.

Florence Edler DE ROOVER (Aurora, New York).

## **ANNEXE**

## JOURNAL DE GIROLAMO DI CARLO DI MARCO STROZZI

FLORENCE, Archivio di Stato, Carte Strozziane, 3º série, nº 127: Contratti, scritture e memorie spettanti a diversi della famiglia Strozzi, fº 81º et 89º. — Les mots en italique placés entre crochets droits ont été insérés au texte en guise d'explication.

(fo 81r) † 1472.

Apresso richordo della partita di Porto Pisano delle galee di Borghognia per lo viagio di Fiandra e Inghilterra, padroni Francesco di ser Matteo e Antonio di Nicholo Popoleschi e tutte le schale faranno d'andata e di ritorno dove Idio per sua ghrazia salvi per tutto ci achompagna salvi <sup>1</sup>.

A dì 26 di settenbre partirono di Porto Pisano alla terza

ghuardia.

A dì 30 detto fumo a Niza e chomperamo una antenna, ma non surgiemo, circha ore 15 da mattina.

A di primo d'ottobre surgemo all'isole di Eris [Iles d'Hyères]

a ore 24 incircha.

A dì 8 d'ottobre a ore 3 di notte incircha partimo dall'ixole di Eris.

A dì 15 d'ottobre surgiemo in Chadisi.

A dì 3 di novenbre partimo.

A dì 8 di novembre surgemo alle Cholognie [La Corogne] a ore 24.

A dì primo di dicenbre partimo alla prima ghuardia.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il résulte des comptes de Girolamo Strozzi que Francesco di ser Matteo appartenait à la famille des Tedaldi. Quoiqu'il soit appelé tantôt Francesco di ser Matteo et tantôt Francesco Tedaldi, il s'agit bien du même personnage. Aux archives de Florence, il existe de lui plusieurs rapports adressés à Laurent le Magnifique.

A dì 6 surgemo a Porto Chamora a ore 24. Partimo la notte alla terza ghuardia.

A dì 7 di dicenbre surgiemo a Remisin [Rammekens] in Silanda. Idio lodato che c'a fatti salvi. [En marge:] Fu malato

e ghrave.

A dì 9 di dicenbre mi partì di ghalea e me n'andai in terra a Remua [Arnemuiden] e a dì 14 mi partì per le Schuise dove arivai a dì 15. Partìmi a dì 16 per Brugia dove arivai a detto dì a sera. Partìmi da Brugia a dì 23 di giennaio per essere in Silanda alle galee dove arivai a dì 25 di gienaio e tornai a meza vita e pure malato di grave.

A di 28 di febraio partimo da Remua circha ore 16 per

Londra dove Idio salvi c'achompagni.

A di 2 di marzo tornamo a Remichin [Rammekens].

A dì 31 di marzo 1473 partimo da Remichin da mattina e

surgemo a Frasinghe [Flessingue].

A dì primo d'aprile da mattina partimo da Frasinghe e detto dì circha ore 15 investimo in sul bancho di Ghaglula e tagliamo l'albero; chorremo ghrande pericholo e alegerimo, per lo Dio ghrazia salvamo la galea e tornamo a dì 3 a Remua a rifare l'albero.

A dì 25 d'aprile partimo da Remichino in Silanda. A dì 27 sopra Ghravalingha [Gravelines] fumo pre... [le reste biffé] chon gl'ostarlini e la galea San Matea fu presa e noi ce n'andamo in Antona [Southampton] dove arivamo a dì 29 detto.

A dì 26 luglio partimo dal chaio d'Antona. Andamo a Neuport a Vichi [*Ile de Wight*] dove stemo sino a dì 7 d'aghosto.

A dì 8 partimo per essere a nostro viagio.

A dì 18 d'aghosto arivamo alle Cholognie Idio lodato.

A dì 25 al levata di sole partimo dalle Cholognie.

(fo 89v) Seghue il viagio delle 2 ghalee di Borghognia restate a una da 27 dl d'aprile in qua.

A di primo di settenbre entramo nel Riodi Sibilia e andamo

sino alla forchata.

Adi 17 tornamo a San Lucha [San Lucar] e avemo salvo chondotto dal ducha e demo peze 15 di panni d'Inghiltera. A di 22 di settenbre andai alla tavola di poppa.

A dì 7d'ottobre partimo da San Lucha circha mezo dì.

A dì 11 surgiemo a Seravignia a ore 22 incircha e prima a dì 10 surgiemo sotto alla Lena d'Almeria.

A di 13 alla terza ghuardia partimo da Seravignia.

A dì 16 circha mezo dì surgemo in Almeria.

A dì 17 circha meza notte partimo.

A dì 27 d'ottobre circha ore 18 surgemo in Porto Pisano. Idio lodato che ci a fatto salvi e tratto di mano di Cholonbo [Coulon] e di quel traditore del Ducha di Medina e del suo manigholdo Gian Chontadore.